

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 09 décembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Mesdames BEFFY, BELIN et HUGENDOBLER et Monsieur RAIDRON.

Procurations : Madame BEFFY à Madame LANGLOIS, Madame HUGENDOBLER à Monsieur CHENU.

Monsieur Thierry MULLER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Bois

- Destination des coupes 2023
Suite à une erreur concernant les coupes à exploiter, la délibération sera prise lors d'une prochaine réunion.
- Choix des entreprises
L'entreprise BUHLER est retenue pour l'abattage et l'entreprise PETEY pour le débardage.
- Affouage
Le conseil confirme ce qui avait été décidé lors du vote de la destination des coupes 2022.
- Griffage
Le tirage au sort aura lieu mardi 13 décembre.

Motion de l'Association des Maires de France

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la motion relative à la fiscalité locale proposée par l'AMF.

Pays de Montbéliard Agglomération

Ordures ménagères :

- Un point de collecte va être mis en place pour récupérer les containers qui n'ont pas pu être dotés d'une puce.
- Accès à la déchetterie de DESANDANS : PMA est en cours de négociation avec le SYTEVOM.

Questions diverses

- Lotissement : les enrobés sont faits, reste à faire l'émulsion sur le rond-point et les accotements en terre.

Fait à ISSANS le 12 décembre 2022

Le Maire
Gaston CHENU

